



Conseil économique et social

Distr. générale
7 juillet 2015
Français
Original : anglais

Session de 2015

21 juillet 2014-22 juillet 2015

Deuxième réunion de coordination et de gestion

Compte rendu analytique de la 22^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 8 avril 2015, à 15 heures

Président : M. Oh Joon (Vice-Président) (République de Corée)

Sommaire

Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions
(*suite*)

- g) Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
- Organisations non gouvernementales

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).

15-05567 (F)



Merci de recycler 



En l'absence de M. Sajdik (Autriche), M. Oh Joon (République de Corée), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 5.

Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions (suite)

g) Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (E/2015/8; E/2015/L.5)

1. **M^{me} Beagle** [Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)], présentant le rapport du Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (E/2015/8), établi en application de la résolution 2013/11 du Conseil économique et social, fait remarquer que d'importants progrès ont été accomplis en matière de lutte contre le sida et qu'il serait possible, d'ici à 2030, de mettre fin à l'épidémie, qui représente une menace pour la santé publique, mais que pour y parvenir, il faut promouvoir des mesures et des investissements au cours des cinq prochaines années, qui constituent la période idéale pour agir. La stratégie actuelle d'ONUSIDA est donc étendue pour couvrir la période allant de 2016 à 2021. La promotion de l'action en matière de VIH et de sida est un investissement à long terme qui peut également contribuer à la réalisation d'autres objectifs de développement durable liés à la santé, à l'égalité des sexes, au respect des droits et au développement dans son ensemble.

Projet de résolution E/2015/L.5 : Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

2. **M. Mushayavanhu** (Zimbabwe), présentant le projet de résolution au nom de son pays, qui assure la présidence du Conseil de coordination du Programme, et de la Suisse, qui en assure la vice-présidence, dit que la lutte contre le sida a non seulement permis d'accomplir des progrès considérables en ce qui concerne la réalisation de l'objectif du Millénaire pour le développement relatif à la lutte contre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies, mais qu'elle a également permis des avancées sans précédent dans le domaine de la santé, du développement et des droits de l'homme. L'intervenant accueille avec satisfaction le fait qu'un objectif relatif à l'éradication de la menace

que constitue le sida pour la santé publique d'ici à 2030 ait été énoncé dans le projet d'objectifs de développement durable. Pour y parvenir, il faudra mener une action ciblée au cours des cinq prochaines années, et la communauté internationale devra prendre des engagements audacieux, assortis d'échéances, afin de surmonter les difficultés, notamment le fait que plus de 50 % des personnes vivant avec le VIH ne savent pas qu'elles sont séropositives. Dans les années à venir, il faudra susciter une plus grande solidarité mondiale, qui constitue la pierre angulaire de la lutte contre le sida. Le projet de résolution reflète l'engagement pris de coopérer avec ONUSIDA afin de mettre un terme à l'épidémie et il éclairera les participants à la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le VIH/sida de 2016.

3. **M. Zehnder** (Suisse) dit que le projet de résolution reflète bien le rapport du Programme commun sur le VIH/sida.

4. **Le Président** fait remarquer que le projet de résolution n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

5. *Le projet de résolution E/2015/L.5 est adopté.*

Organisations non gouvernementales [E/2015/32 (Part I)]

Suite donnée aux recommandations figurant dans le rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales [E/2015/32 (Part I)]

6. **Le Président** invite le Conseil à se prononcer sur les projets de décision figurant au chapitre I du rapport.

Projet de décision I : Demandes d'admission au statut consultatif ou de reclassement reçue d'organisations non gouvernementales

Projet de décision II : Retrait du statut consultatif d'organisations non gouvernementales

Projet de décision III : Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session ordinaire de 2015

7. *Les projets de décision I, II et III sont adoptés.*

La séance est levée à 15 h 30.